

Le Président

Monsieur Jean-Pierre VIAL
Sénateur de la Savoie
Sénat
Casier de la Poste
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Objet : Clarification sur les capacités réelles du tunnel
historique du Mont-Cenis

Lyon, le 27 septembre 2018

Monsieur le Sénateur,

Maillon central du Corridor méditerranéen reliant la péninsule ibérique à l'Europe centrale, la liaison européenne Lyon-Turin est principalement dédiée au transport de marchandises. En opérant un report modal massif, **cette liaison vise à basculer de la route vers le rail 1 million de poids lourds** sur les 2,8 millions qui franchissent chaque année la frontière franco-italienne.

Selon les opposants à ce projet qui le jugent « inutile », le tunnel historique du Mont-Cenis, construit sous Napoléon III, pourrait accueillir « 120 trains de fret par jour » et ainsi absorber le même nombre de poids lourds.

La Transalpine dit depuis longtemps que cette affirmation ne repose sur aucune réalité objective, et qu'elle conduit à compromettre une réalisation essentielle pour l'avenir. Pour clore ce débat, j'ai interrogé SNCF Réseau sur ce sujet.

Dans sa réponse du 19 septembre, la Direction Territoriale Auvergne-Rhône-Alpes apporte les précisions suivantes :

Exploité sous la responsabilité de RFI (Rete Ferroviara Italiana) en vertu d'un accord binational, **le tunnel historique du Mont-Cenis est soumis à de lourdes contraintes d'exploitation mais aussi de sécurité** liées à la circulation, dans le même tube, de trains de voyageurs et de marchandises, dont certains transportant des matières dangereuses. Ainsi « *le tunnel du Mont-Cenis ne peut atteindre les standards des tunnels actuels, imposés par les nouvelles règles en matière de sécurité.* »

Les données de RFI transmises par SNCF Réseau attestent donc qu' « *en intégrant la contrainte de non croisement des trains, la capacité du tunnel est de 62 trains par jour au total (fret, voyageurs et circulations techniques). Le fait que deux trains de nature différente (fret et voyageur) ne puissent pas circuler en même temps réduit de 8 circulations ce total* ». **A ce jour, la capacité du tunnel est donc limitée à 54 sillons de circulation quotidiens.**

Ces limites de capacité sont à rapprocher du trafic actuel dans le tunnel : le 17 janvier dernier, journée la plus circulée du 1^{er} semestre 2018, le tunnel a été emprunté par 45 trains (6 voyageurs et 39 fret).

Il apparaît donc clairement que le tunnel historique du Mont-Cenis approche sa limite de capacité, en supposant que les contraintes de sécurité ne soient pas renforcées. A trafic voyageurs constant, l'ouvrage est **très loin de pouvoir accueillir les « 120 trains de fret par jour » évoqués par les opposants.**

Dans le même temps, rappelons que **le trafic poids lourds dans les Alpes a repris une forte croissance** : + 12 % depuis 2014 dans les tunnels routiers du Fréjus et du Mont-Blanc, + 7% depuis le début de cette année. Il y a chaque jour sur les routes des Alpes du Nord 230 poids lourds en plus que la veille. Sans le Lyon-Turin, ce trafic de 2,8 M de poids lourds, dont la moitié dans les Alpes du Nord, est appelé à croître inexorablement.

Ainsi, le Lyon-Turin **s'impose plus que jamais comme la seule et unique solution pour le transport transalpin de marchandises.** C'est une infrastructure essentielle pour lutter contre le réchauffement climatique et protéger les populations des effets de la pollution. **Tout nouveau retard alourdira la dette écologique pour les générations futures.**

Un an après les engagements clairs du Président de la République lors du 34^{ème} sommet franco-italien, les acteurs politiques, institutionnels et économiques fédérés par la Transalpine appellent à relancer la dynamique du tunnel transfrontalier du Lyon-Turin en cours de chantier et à retenir une programmation réaliste de ses indissociables voies d'accès, qui forment un tout cohérent **au service de la transition écologique, de l'emploi et de la compétitivité des territoires.**

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Sénateur, mes respectueuses salutations.



Jacques GOUNON